

Association de la Sèvre Nantaise
et de ses Affluents
16 cours Bayard – CS 30035
85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 octobre 2013
A Mortagne-sur-Sèvre (85)**

ΩΩΩΩΩ

COMPTE RENDU

ΩΩΩΩΩ

Membres	95
Membres présents	49
Pouvoirs	12
Membres votant	61

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre 2013

L'an deux mille treize, le 28 octobre à quinze heures trente,
les membres de l'association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents,
déclarée à la préfecture de la Vendée sous le numéro W852001161
et publiée au Journal Officiel du 22 avril 1978 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à
Mortagne-sur-Sèvre.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le conseil d'administration en date du 4
octobre 2013 conformément à l'article 18 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. Laurent DEJOIE assisté de M. Bruno BONNET en sa qualité de
secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure
annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 49 membres de l'association sur 95 sont
présents.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 19 des statuts étant atteint, l'assemblée peut
valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution de l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents au 31 décembre 2013
2. Affectation de la totalité du fonds associatif à l'EPTB Sèvre Nantaise pour la réhabilitation du Nid d'Oie à Clisson
3. Nomination de liquidateurs

Monsieur Laurent DEJOIE ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale extraordinaire.

Monsieur Laurent DEJOIE rappelle le contexte du choix de la dissolution de l'ASNA.

Il invite l'assemblée à donner son avis.

Prennent successivement la parole :

- M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX, Maire de Maulévrier, Président du Syndicat Mixte de l'EPTB Sèvre Nantaise
- Mme Marie-Annick RANNOU, membre d'honneur de l'Association de la Sèvre nantaise et de ses Affluents.

Monsieur Laurent DEJOIE propose aux membres de soumettre les résolutions au vote. L'assemblée décide de voter à main levée.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de l'ASNA au 31 décembre 2013. Cette résolution est adoptée par 61 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que les biens de l'ASNA restant après la complète liquidation sont dévolus à l'EPTB Sèvre Nantaise pour la réhabilitation du Nid d'Oie à Clisson. Cette résolution est adoptée par 61 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de former un groupe de liquidateurs. Elle nomme au sein de ce groupe le bureau de l'ASNA, composé de Messieurs Laurent DEJOIE, Bruno BONNET, Bruno RETAILLEAU et Jean-Paul BREGEON, avec l'assistance du Groupe Y Boisseau représenté par M. El MENGAD. Ce groupe dispose des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation. Au terme de leur mission, ils en rendront compte aux membres du conseil d'administration. Cette résolution est adoptée par 61 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Fait à La Roche-sur-Yon

Le 02/12/2013

Le président
Laurent DEJOIE



Le secrétaire
Bruno BONNET

